



# Prestations du service juridique

## I Généralités

Le service juridique hotelleriesuisse propose aux membres des renseignements juridiques généraux dans les domaines du personnel et de la reprise de mandats. Il propose aussi un service de recouvrement.

Les dispositions ci-dessous règlent les offres du service juridique et du service de recouvrement ainsi que les dispositions correspondantes en matière d'honoraires.

## II Conseil juridique gratuit

### Conseils juridiques d'ordre général

Les renseignements juridiques d'ordre général suivants sont fournis aux membres gratuitement, par écrit ou par oral:

- Questions simples centrées sur la CCNT, le droit du travail, le contrat hôtelier, la loi sur l'hôtellerie, le droit des étrangers
- Questions simples sur la direction d'une exploitation hôtelière (contrat de direction, contrat de location, contrat de management, sécurité au travail)
- Renseignements juridiques d'ordre général spécifiques à l'hôtellerie
- Confirmations écrites brèves sur la situation juridique
- Rédaction de courriers juridiques et de correspondances courts à des tiers ainsi que prise de contact avec les pouvoirs publics, notamment s'agissant de la CCNT, du droit du travail et du contrat hôtelier
- Communication de coordonnées d'avocats et de conseillers

Dans le domaine des ressources humaines:

- Sur le principe des décomptes de salaires, y compris 13<sup>e</sup> mois
- Sur le principe du décompte du temps de travail, de repos et des vacances
- Sur le principe des décomptes en cas de maladie, d'accident, de maternité et de service militaire
- Sur l'estimation des repas et du logement
- Sur le droit des assurances sociales
- Sur la loi sur l'égalité (discrimination, harcèlement sexuel, mobbing)
- Sur l'indemnité de départ et la clause de non-concurrence

## III Conseil juridique payant

Les membres peuvent obtenir, contre paiement, les prestations de services suivantes:

### Renseignements juridiques

- Conseils juridiques concrets au cas par cas, avec vérifications détaillées, contacts avec les avocats de la partie adverse et l'administration, étude approfondie des dossiers et prises de position écrites plus longues par exemples dans les domaines du droit du travail, de la loi sur l'hôtellerie, du droit des assurances sociales, du droit locatif, du droit civil général, du droit des étrangers.
- Certificats

### Ressources humaines

- Evaluation et contrôles dans certains cas concrets ou établissement des décomptes de salaire, de temps de travail, de temps de repos et de vacances, décomptes en cas de maladie, accident, maternité et service militaire ainsi qu'autres missions de consulting concernant les ressources humaines.

### Mandats

- Elaboration et contrôle de contrats, par exemple contrats de location, contrats de direction, contrats de management, règlements, directives en matière de protection des données et conditions commerciales générales
- Préparation et rédaction de correspondances juridiques entre les parties contractuelles, par exemple concernant le droit du travail, le droit locatif, la loi sur l'hôtellerie (résiliations, interventions, offres, etc.)
- Formations et réunions d'information sur des thèmes spécifiques à l'hôtellerie pour autant qu'ils ne soient pas traités dans le cadre des missions de l'association
- Echange de correspondances individuelles avec des tiers (par exemple avec des organisations d'employeurs ou des offices de l'emploi)

## IV Service de recouvrement

hotelleriesuisse possède son propre service de recouvrement. Les prestations de services suivantes sont proposées:

- Etablissement de rappels
- Procédures de poursuite en Suisse selon les prescriptions cantonales
- Procédures de recouvrement de créances avec l'aide d'avocats en Suisse et à l'étranger
- Examen de faits
- Travaux de recherches
- Médiation et correspondance avec des avocats en Suisse et à l'étranger
- Conclusion d'arrangements

## V Honoraires

### 1. Honoraires du service juridique

Les honoraires sont valables pour les prestations payantes fournies aux membres d'hotelleriesuisse par le service juridique. Les honoraires sont calculés au temps passé. Les taux horaires suivants sont facturés:

Honoraires pour le traitement des dossiers:

à partir de CHF 160.–

Honoraires expert juridique:

à partir de CHF 190.–

Coût journalier pour les formations etc.:

à partir de CHF 1500.–

### 2. Honoraires du service de recouvrement

Les honoraires du service de recouvrement se composent d'un forfait de dossier et d'une commission sur résultats en cas de réussite, TVA non incluse.

#### Débiteur en Suisse

Frais forfaitaires de dossier CHF 250.–.

15% de commission sur résultats en cas de réussite, montant minimal CHF 220.–.

#### Débiteur à l'étranger

Frais forfaitaires de dossier CHF 300.– par dossier. 15% de commission sur résultats en cas de réussite dans les états européens, montant minimal CHF 220.–.

20% de commission sur résultats en cas de réussite dans les états non européens, montant minimal CHF 220.–.

Vous trouverez des informations détaillées dans les conditions commerciales générales du service de recouvrement.

Etat 1<sup>er</sup> janvier 2012